



HAL
open science

Les institutions de l'architecture et la fondation de la Société des architectes de Nantes en 1846

Gilles Bienvenu

► **To cite this version:**

Gilles Bienvenu. Les institutions de l'architecture et la fondation de la Société des architectes de Nantes en 1846. Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique, 1985, 121, pp.123-145. hal-04523622

HAL Id: hal-04523622

<https://hal.science/hal-04523622>

Submitted on 7 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Les institutions de l'architecture et la fondation de la Société des Architectes de Nantes en 1846

L'histoire des architectes au XIX^e siècle nous révèle le tableau d'une profession qui, consciente de son identité, se cherche un statut dont le double but serait de permettre l'exercice professionnel de manière identifiable et dans le même temps de les faire reconnaître publiquement comme les professionnels identifiés de l'architecture.

On pourrait ainsi concevoir que les stratégies professionnelles qui se mettent en place à partir de 1840, mais qui s'intensifient dans le dernier quart du siècle, aboutiraient à renverser l'ordre des facteurs, c'est-à-dire à ne pas considérer les architectes comme ceux qui font de l'architecture, discipline prédéfinie et indépendante en elle-même de ceux qui la font, mais définir l'« architecture » comme l'objet des soins de ces « hommes spéciaux » que sont les architectes. Autrement dit l'architecture serait une profession avant d'être une discipline.

Le but de cet article n'est pas de discuter du bien-fondé de cette assertion mais de regarder dans ce contexte l'institution que se donnent les architectes à Nantes en 1846, « la Société des Architectes de Nantes », à travers ses fondateurs et ses objectifs.

I — L'institution des architectes.

Avant d'aborder la période qui nous intéresse, un rappel historique s'impose. Si les articles 1792 et suivants du Code civil décrété et promulgué en 1803 établissent dans leurs dispositions mêmes la confusion entre architecte et entrepreneur, si aucun de ces articles ne mentionne jamais la possibilité d'un exercice spécifique de l'architecte dans l'acte de construire, situation qui sera à l'origine des sociétés que les architectes créeront pour se différencier de leurs partenaires, ces articles sont dans la logique

du décret d'Allarde (2-17 mars 1791) et de la loi Le Chapelier (14-17 juin 1791) qui institue la liberté du négoce et de l'exercice des professions, arts et métiers pour le premier et prohibe pour la seconde toute réunion de citoyens en vue de délibérer sur « leurs prétendus intérêts communs ». A ce libéralisme forcené de l'Assemblée Constituante allait s'ajouter l'influence de David et de la « Commune des Arts » sur la Convention. La méfiance de David envers les architectes qu'il suspectait de connivence avec la noblesse et les princes de l'Ancien Régime, c'est-à-dire ceux dont émanait la commande architecturale, et sa haine envers les Académies et ce qu'elles représentaient, finirent par lui faire obtenir le décret de dissolution que vote la Convention en août 1793, alors même que si la Convention se méfie de l'Académie d'Architecture, symbole pour elle de la monarchie, elle persiste à la considérer comme qualifiée et compétente en matière d'architecture.

C'est sur la nostalgie de cette institution que se développeront les regroupements professionnels au XIX^e siècle. Pourtant si la référence est là, ce n'est plus tant l'« architecture » en tant que telle qu'il s'agit de définir, mais c'est l'architecte qui devient l'objet de ces nouvelles institutions qui se créent à partir de 1840 que sont les « Sociétés d'Architectes ».

Créée en 1671 par Colbert, l'Académie d'Architecture institutionnalisait le statut d'artiste auquel depuis la Renaissance accédait l'architecte, encore que sous l'Ancien Régime la confusion entre l'architecte et l'entrepreneur restât pratique courante. Ne lit-on pas dans le dictionnaire de Furetière (seconde édition - 1701) au mot « *architecte* » :

« Qui sait l'art de bâtir : celui qui donne les plans et les desseins d'un bâtiment, qui en conduit l'ouvrage et qui commande aux maçons, et aux autres ouvriers qui travaillent sous lui ».

définition proche de l'exercice libéral d'aujourd'hui, une autre définition quelques alinéas plus loin :

« Architecte, se dit aussi d'un entrepreneur de bâtimens à forfait, et qui doit le rendre parfaits, et la clef à la main ».

Le terme « *entreprendre* » est illustré par :

« Cet architecte a entrepris ce bâtiment, et moyennant dix mille écus, il doit le rendre la clef à la main ».

Bien que les statuts de 1717 distinguent au sein de l'Académie deux classes d'architectes assimilés aux architectes du Roi, les membres de la première ne pouvant entreprendre, les membres de la seconde voyant cette possibilité limitée aux bâtiments du Roi, bien que les procès-verbaux des séances de la compagnie attestent un souci de confirmer à l'architecte une dignité qui proviendrait de sa culture et de ce qu'il s'adonne entièrement à sa profession, sans aucunement se mêler d'artisanat ou de commerce, la situation restera en dehors de l'Académie assez confuse. La liste des « architectes » fondateurs en 1790 à Nantes d'un monument à l'effigie du Roi, la future colonne Louis XVI, donne pour la plupart

des dix-sept souscripteurs les noms de personnages plus, ou au moins également, connus comme entrepreneurs.

Ces entrepreneurs n'ont pas reçu l'enseignement qui eût fait d'eux des architectes à part entière. Car si la pratique est importante dans la formation, c'est la pratique du projet dans l'atelier d'un maître liée au suivi de l'enseignement théorique dispensé à l'école de l'Académie, mais surtout la présentation de projets aux concours annuels (le Prix d'Architecture qui deviendra Prix de Rome) et pour ceux qui auront été distingués par le jury de l'Académie, le séjour à l'Académie de France à Rome. A partir de 1761, sont également proposés des concours d'émulation mensuels, à l'instar de ceux de l'Ecole des Arts de Blondel. Ce système d'enseignement qui combine apprentissage dans un atelier et jugement par l'école, sera repris dans l'Ecole des Beaux-Arts. Dès sa création l'Académie avait reçu mission d'enseigner. Dans son article « architecte » de l'« Encyclopédie » en 1751, J.-F. Blondel après avoir noté qu'« *on entend par ce nom un homme dont la capacité, l'expérience et la probité, méritent la confiance des personnes qui font bâtir* » insiste sur l'enseignement :

« Un bon architecte n'est point un homme ordinaire, puisque sans compter les connaissances générales qu'il est obligé d'acquérir, telles que les belles-lettres, l'histoire, etc., il doit faire son capital du dessein, comme l'âme de toutes ses productions ; des mathématiques comme le seul moyen de régler l'esprit, et de conduire la main dans toutes ses différentes opérations ; de la coupe des pierres, comme la base de toute la main-d'œuvre d'un bâtiment, de la perspective pour acquérir les connaissances des différents points d'optique, et les plus-values qu'il est obligé de donner aux hauteurs de la décoration, qui ne peuvent être aperçues d'en bas. Il doit joindre à ces talents les dispositions naturelles, l'intelligence, le goût, le feu et l'invention, parties qui sont non seulement nécessaires, mais qui doivent accompagner toutes ses études ».

Blondel, qui n'est pas alors membre de la compagnie, y sera admis en 1756 et en deviendra en 1762 professeur d'architecture, son école privée étant intégrée à celle de l'Académie. Ce rattachement de l'enseignement à l'institution professionnelle sera à nouveau posé, en termes différents, lorsqu'après le décret de dissolution des Académies (8 août 1793) l'école elle-même est toutefois préservée avec son professeur David Le Roy. Elle sera intégrée dans l'Ecole des Beaux-Arts créée en 1806.

Cette intégration est dans la logique de l'organisation de l'Institut de France, créé en 1795 sur les ruines des anciennes académies. L'architecture s'y trouvait être une des huit sections de la classe des Beaux-Arts du nouvel Institut. Si la restructuration de 1816 autonomisait une Académie des Beaux-Arts, regroupant peinture, sculpture, architecture, gravure et composition musicale, elle institutionnalisait une coupure entre des « architectes-ingénieurs » formés à l'Ecole Polytechnique (fondée en 1794 sous le nom d'Ecole Centrale des travaux publics), à l'Ecole des Ponts et Chaussées ou dans les Ecoles des Arts et Métiers, et les « architectes-ornemanistes » formés à l'Ecole des Beaux-Arts. Avec la rationalisation

du territoire mise en place par l'Empire, l'ingénieur des Ponts et Chaussées conquiert une place qu'il partageait jusqu'alors avec l'architecte : Germain Boffrand (1667-1754) et Jacques-Jules Gabriel (1667-1742) cumulent les fonctions de premier architecte du Roi et de premier ingénieur. J.-B. Perronnet (1708-1754), directeur de l'Ecole des Ponts et Chaussées de 1747 à sa mort et premier ingénieur, a eu à l'origine une formation d'architecte. A Nantes, dans les années 1720, ce sont les ingénieurs Goubert qui aménage l'île Feydeau et Delafond qui donne les plans de Chézine et du quai d'Estrées, tandis que Gabriel vient inspecter les travaux des ponts.

Les ingénieurs se consacrent couramment depuis le début du siècle à des travaux d'architecture civile, pratique qui sera officialisée par l'arrêt de 1780. Cependant dans une ville comme Nantes ce sont des architectes élèves de l'école de l'Académie, dont ils deviendront membres régnicoles, Ceineray et Crucy, qui présideront au plan de la ville alors qu'à Quimper par exemple le plan d'embellissement de 1766 est l'œuvre d'un ingénieur des Ponts et Chaussées, Gilles André.

L'organisation administrative de l'Empire allait renforcer la présence des ingénieurs qui tracent et réalisent les routes, canaux et villes nouvelles qui structurent le pays tandis que Durand professe à l'Ecole Polytechnique un enseignement qui influencera l'architecture de toute la première moitié du XIX^e siècle. La Révolution avait perturbé l'exercice de l'architecture. Un architecte comme Crucy, n'ayant plus rien à construire, avait rejoint les chantiers familiaux de constructions navales. Des villes de moindre importance où ingénieur en chef et ingénieur ordinaire exercent leur fonction sont totalement dépourvues d'architectes. Quand, à Quimper, l'ingénieur en chef Detaille refuse de dresser des projets d'architecture, le préfet du Finistère pourra écrire au ministre de l'Intérieur :

« Je ne puis négliger cette occasion pour faire observer à votre Excellence combien il serait utile d'attacher au département qui m'est confié un architecte qui serait salarié par lui et que je pourrais charger au besoin de la rédaction des plans et devis que je suis souvent appelé à fournir au Gouvernement. Ce secours d'un homme de l'art expérimenté existe dans presque toutes les villes chef-lieu de département de la ci-devant Bretagne. Celle où je réside est peut-être la seule qui en soit privée, quoique, sous tous les rapports, son assistance y soit indispensable. De la privation qu'on en éprouve, résultent l'impossibilité de faire les nouvelles constructions de la ville avec goût, ordre et régularité, et la nécessité de les laisser diriger par de mauvais maçons étrangers à toute idée d'architecture... » (1).

A Nantes le Conservateur des Bâtiments civils du département est un élève des Ponts et Chaussées, François Ogée. L'architecte-voyer de la ville, Mathurin Peccot, est auteur de plusieurs ponts (Pont d'Erdre, Pont Sauvetout). Paradoxalement ce n'est pas sous l'Empire mais sous la Restauration que sera appelé en 1816 un élève de Polytechnique au

(1) Lettre du 12-10-1810 - Archives Départementales du Finistère, 1 Y 5.

poste d'architecte-voyer, Félix-François Ogée, le fils du précédent, qui sera remplacé à sa mort par un élève des Beaux-Arts, Driollet, appelé comme « artiste ».

C'est dans ce contexte que l'éphémère tentative de constitution d'une « Société d'architecture » (1811 à 1816) à l'instigation de Veil, Vaudoyer et Vignon signifie le projet des architectes de recréer une institution qui, à l'instar de l'Académie, pourrait représenter l'architecture, ce que la section d'architecture de la classe des Beaux-Arts de l'Institut ne paraît pas être en mesure de faire. Dans une étude qu'il lui consacre, J.-P. Epron organise en cinq catégories les thèmes débattus tels que les procès-verbaux des séances de la société les livrent :

- « — Définition de l'organisation professionnelle. Nécessité de regroupement de membres d'une même profession en une organisation. Recrutement et règles de fonctionnement interne.
- « — Définition des rapports de cette organisation avec les autres professions. Le statut politique ou légal de l'organisation.
- « — La définition de la spécificité de l'activité technique de la profession. La question du savoir, celle de la qualification, celle du contrôle de l'enseignement.
- « — Le débat architectural. La question de la doctrine architecturale, ses fondements dans une théorie et une morale, ses applications à la construction des édifices.
- « — Rapport de la profession avec le pouvoir politique. La question de la légitimité pour l'organisation de représenter l'architecture. La question de la dépendance ou de l'autonomie de l'organisation par rapport au pouvoir politique » (2),

thèmes que l'on retrouvera dans les débats des sociétés d'architectes qui se créeront par la suite, avec plus ou moins d'acuité et des réponses différentes selon leur manière d'aborder le fait corporatif.

Car se sont bien des « sociétés d'architectes » qui vont alors se mettre en place, à partir de 1840, si l'on excepte la Société Académique d'Architecture de Lyon, fondée en 1830. La référence est maintenant l'architecte, « l'homme spécial », et non plus l'architecture, à une époque où la commande deviendra de plus en plus celle de cette bourgeoisie de la Monarchie de Juillet plus sensible à une rentabilité à court terme qu'à des investissements à caractère artistique aléatoire et où s'ébauche la production mécanisée et en série. Dès lors, pour conserver ou conquérir une place dans le marché, l'architecte sera tenu de se faire valoir et de sans cesse rappeler la nécessité de son intervention pour la qualité architecturale (sur les plans esthétique et technique) et l'économie des constructions.

« Les architectes soussignés, pénétrés depuis longtemps de tout ce qu'il y a de déplorable (non seulement dans l'intérêt de l'art et des artistes mêmes

(2) Jean-Pierre EPRON : « La Société d'Architecture 1811-1816 » in « Architectes et Sociétés ». Dossiers et documents, n° 3, juillet 1983, de l'Institut Français d'Architecture, Paris.

mais aussi dans celui de l'administration et des particuliers) à ce qu'on puisse prendre le titre d'architecte et en exercer les fonctions sans avoir fait preuve qu'on satisfait aux conditions à ce nécessaire... ».

Ainsi commence le préambule de la résolution arrêtée le 15 novembre 1840 par les architectes participant à une réunion préparatoire pour la formation d'une Société des Architectes. L'auteur de l'article de la Revue Générale de l'Architecture et des Travaux Publics qui annonce le projet en attribue l'initiative à Antoine Garnaud (3). César Daly rappellera dans sa notice nécrologique les nombreuses visites qu'il fit à ses confrères pour les convaincre de l'utilité de cette fondation (4). La Société Centrale des Architectes sera effectivement fondée en 1841, approuvée en 1843 et reconnue d'utilité publique en 1865.

Garnaud n'est pas évoqué ici au hasard. S'il n'a rien construit à Nantes (son seul projet y étant, en collaboration avec son élève Bourgerel, un Palais de Justice au Bouffay, le projet retenu, mais non exécuté, émanant d'un autre de ses élèves Farouilh (5), il y est indirectement présent par ses élèves. Si son atelier ne semble pas avoir laissé de grands souvenirs à Paris, il était assez prisé des Nantais puisqu'on y trouve successivement Théodore Nau (vers 1825, non élève des Beaux-Arts), Joseph-Fleury Chenantais (entré aux Beaux-Arts en 1831), Albert Guesdon (1832, surtout connu pour ses vues de villes à vol d'oiseau), Henry Trotreau (1832), Gustave le Prévost de Bourgerel (connu sous le nom de Gustave Bourgerel, 1835) et Henri Gilée (1836). Les autres ateliers qui attirent les Nantais dans ces années sont celui, héritier de la tradition de l'Ecole de l'Académie, de Le Bas (années 1830-1845) et surtout celui de Blouet, Gilbert puis Questel, qui fait figure d'atelier « rationaliste », par rapport à l'atelier Le Bas, dans les années 1840-50-60. Son succès auprès des élèves nantais ne se démentira pas quand en 1871 Jean-Louis Pascal prendra la succession de son maître.

Faut-il voir l'influence de Garnaud dans l'initiative que prennent en 1845 vingt-deux architectes nantais, dont cinq sont ses anciens élèves, de fonder une Société à l'instar de celle de Paris ? S'il ne semble que ni Garnaud, ni la Société Centrale ne soit directement intervenu — ce n'est que l'année suivant sa fondation que la Société des Architectes de Nantes cherchera à entrer en relation avec la Société Centrale, laquelle mettra un an avant de répondre — la nécessité d'une institution des architectes devait transparaître dans l'enseignement de Garnaud. Et c'est Bourgerel qui expose à la réunion préparatoire du 15 décembre 1845 les « motifs qui doivent déterminer la formation de la Société des Architectes à Nantes ». Notons encore que parmi les fondateurs figure Henry Driollet, également membre-fondateur de la Société Centrale ainsi que

(3) « *De la Société des Architectes* », *Revue Générale de l'Architecture et des Travaux Publics*, tome II, 1841.

(4) César DALY, R.G.A., tome XIX, 1861.

(5) R.G.A., tome II, 1842.



CHENANTAIS
Architecte - 1864.

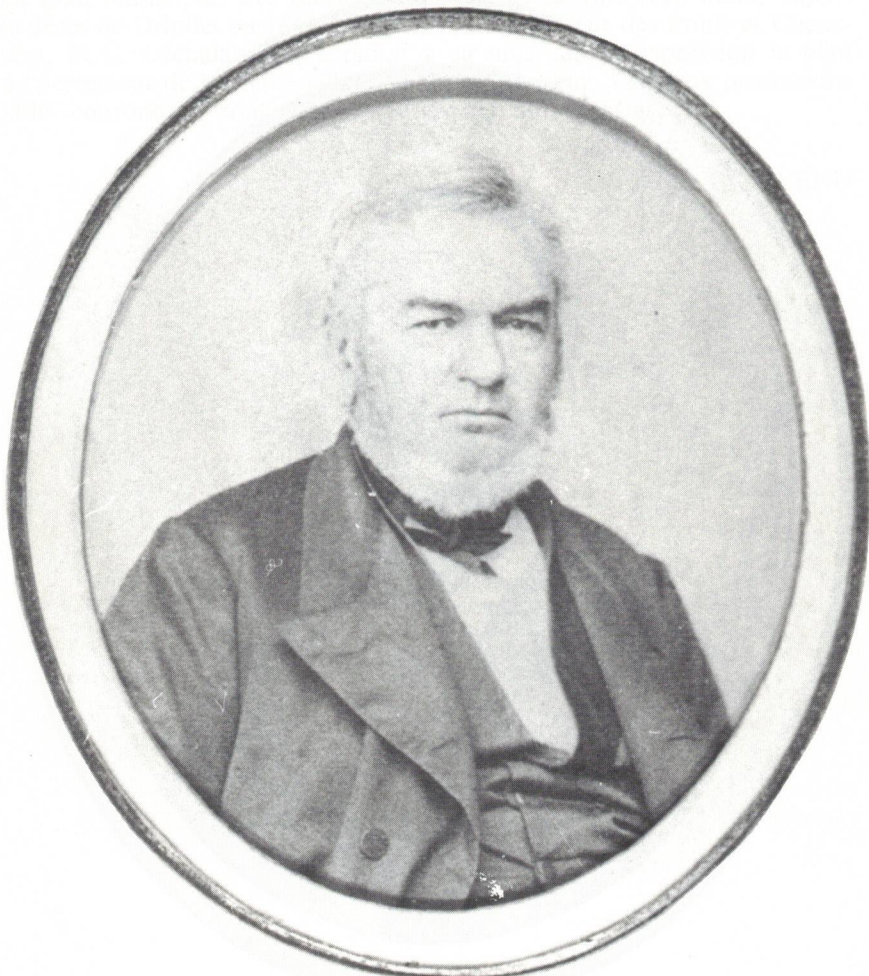
Collection Syndicat des Architectes de Loire-Atlantique



Henri-Théodore DRIOLLET

Architecte-voyer en chef de la ville de Nantes,
né à Paris le 23 janvier 1805, mort à Nantes le 12 novembre 1863.

Collection Syndicat des Architectes de Loire-Atlantique



Théodore NAU
Architecte diocésain
né à Nantes, décédé le 2 juillet 1865.
Collection Syndicat des Architectes de Loire-Atlantique



BOURGEREL

Architecte - 1864.

Collection Syndicat des Architectes de Loire-Atlantique

Saint-Félix Seheult, et que c'est explicitement sur le modèle de cette société que s'organise celle de Nantes.

II — Les fondateurs de la Société des Architectes de Nantes.

Fondée effectivement le 8 janvier 1846 et autorisée par décision ministérielle du 18 avril de la même année, la Société des Architectes de Nantes regroupe vingt-deux des vingt-sept architectes figurant dans « les *Etrennes Nantaises* » de l'année 1847, avec pour primordial objet « la classification des architectes ». Le souci de clarification semble avoir eu son effet puisqu'en 1847 alors que la liste des architectes se scinde en « Société des Architectes de Nantes » et « Architectes n'appartenant pas à la Société », sept noms de la liste de 1846 ont disparu : l'un, Charles de Raimond, est décédé. Prin qui figurait également aux « géomètres-experts » n'est plus inscrit que dans cette liste. Garreau, Gris père et fils et Sauvaget, qui sont des entrepreneurs, abandonnent le titre d'architecte. Le cas d'A.-J. Perraudeau (né en 1818 et élève de l'École des Beaux-Arts et de Duban) pose un problème. S'il est identifiable avec cet Auguste Perrodeau qui est admis en 1882 à la Société (il aurait alors 64 ans), démissionnaire en 1893 et décédé en 1899, sans doute avait-il quitté Nantes entre-temps. Quant aux cinq architectes qui ne participent pas à la fondation, l'un Mathurin Peccot, ancien architecte-voyer, sera admis comme membre honoraire en 1847. Demolon est architecte-voyer retiré, Lalande et Coiquaud sont associés à des fondateurs, respectivement Seheult et Lhotelier (ce dernier sera radié en 1850 pour non paiement de cotisation depuis trois ans) ; Hippolyte Durand-Gasselin (1804-1888) verra son fils y entrer en 1871.

Les fondateurs sont des hommes relativement jeunes. Nous pouvons donner sur seize d'entre eux une moyenne de quarante-trois ans, mais peut-être l'âge des six autres viendrait-il l'alourdir *. Le plus jeune d'entre eux est Henry Faucheur, âgé de vingt-trois ans, le plus âgé Etienne-Jean-Baptiste Blon, âgé de soixante-six ans. Ils ont été pour la moitié d'entre eux élèves de l'École des Beaux-Arts de Paris. Pour les autres, la formation de six d'entre eux nous est inconnue : Jean-Baptiste Buron. (1795/1881) (6) E.J.B. Blon (1780-1863) (7) Louis Gilée (1788/1869), Jean-Marie Lhotelier (.../1859), Charles-Juste-Amable Mortier (1806/1884) et Henry Van Iseghem (1799/1881). Louis Amouroux (1795/1859), élève de l'École Militaire, a fait quelque temps carrière dans l'armée avant de devenir architecte. Charles Filiol de Raimond (1819-1872), fils de

(6) « *Les Etrennes Nantaises* » indiquent en 1826 un Buron, conducteur des Ponts et Chaussées et en 1830 un Buron aîné, géomètre-arpenteur des forêts.

(7) « *Les Etrennes Nantaises* » de 1820 donnent un Blond, 11, rue de Berry, également aux rubriques architectes et entrepreneurs. Ce Blond est également architecte de la Compagnie d'Assurances mutuelles contre l'incendie. Comme Buron, Blon ne figure plus qu'aux architectes quelque temps avant la fondation.

* Voir page 146.

l'architecte du même nom a sans doute été son élève, comme Félix Crucy (..../1867) celui de son père Mathurin, qui fit aussi des études de droit et fut clerc de notaire avant, nous dit une notice nécrologique (8), de se former dans un atelier à Paris. Saint-Félix Seheult (1793/1863) est lui élève de son oncle François-Léonard. Notons enfin un élève de Crucy, vraisemblablement, Louis-Joseph Chagniau (1796/1849) (9).

Quant aux dix élèves des Beaux-Arts, les plus âgés, Louis-Prudent Douillard (179./1869), son frère Constant (1795/1878), ils sont élèves de Chatillon, Blouet ou Caristie selon les sources. Amand Guillemet (1796/1861) est élève de Percier. Henri Driollet (1805-1863) venu à Nantes en 1836 comme professeur de dessin à l'Ecole Professionnelle Municipale, puis architecte-voyer en 1837, est élève de Duban. François-Léon Liberge (1800-1860) est élève de Godde, Henri Faucheur (1821-1865) de Le Bas, les quatre autres de Garnaud : Henri Gilée (1816-1885), fils de Louis, Joseph-Fleury Chenantais (1809-1868), Henry Trotreau (1810/1863) et enfin Gustave Bourgerel (1831-1881), les trois derniers ayant également été élèves des Seheult, ce qui avec Théodore Nau (1805-1865) porte à cinq le nombre des élèves de Garnaud.

Par la suite les architectes, issus des Beaux-Arts, seront systématiquement admis, ainsi que presque tous ceux qui s'y présenteront, le mode de cooptation, l'exigence de trois parrainages évitant les demandes indésirables. Cependant ce corporatisme semble plus fonctionner comme une exclusion de pratiques que comme une exclusion de personnes. Ainsi, par la suite, la société s'inquiétera de voir nombre d'architectes rester en dehors d'elle et cherchera à assouplir les conditions de validité du scrutin, abaissant le quorum des deux tiers des inscrits plus un à la simple majorité absolue, mais portant la majorité aux deux tiers des voix plus une.

Revenant aux fondateurs, on peut signaler leur voyage d'Italie indispensable à l'époque à la formation d'un architecte, celui de Seheult en compagnie de l'entrepreneur Garreau, celui de Liberge en 1827, de Nau qui y séjourne entre 1829 et 1831, de Driollet en 1836, enfin les voyages de Bourgerel après 1843 en Italie, en Grèce, sur les bords du Rhin, d'où il rapportera quantité de dessins et croquis. Ses relevés des monuments de Grèce et Sicile seront publiés en 1863 (10). Il sera nommé en 1881 membre correspondant de l'Institut.

Aussi intéressé par l'archéologie, mais plus l'archéologie médiévale, Nau, élu en 1846 premier Président de la Société des Architectes, était depuis 1845 Président-Fondateur de la Société Archéologique de Nantes. Il sera nommé en 1849 architecte diocésain et remplacera aux travaux

(8) Archives de la Société des Architectes de Nantes (archives privées).

(9) En 1827 on trouve dans « *Les Etrennes Nantaises* » un Chagniau « architecte-entrepreneur ».

(10) G. BOURGEREL : « *Fragments d'architecture et de sculpture dessinés d'après nature et autographiés* ». Chez A. Morel et Cie, Libraires-éditeurs, Paris, 1863.

de la cathédrale Seheult qui y œuvrait en tant qu'architecte du département. Bourgerel succèdera à Seheult au département en 1858. Quant à Driollet, il est architecte en chef de la ville de Nantes.

Plusieurs des fondateurs appartiennent à des familles d'entrepreneurs du XVIII^e ; plusieurs l'ont été au début du XIX^e, l'accès au statut d'architecte étant vécu comme une promotion sociale, de même que les fils d'architectes formés sur le tas seront élèves des Beaux-Arts (bien que l'on rencontre également, moins souvent, le cas inverse du fils d'un architecte ayant fait de brillantes études à l'école, qui doive la totalité de sa formation à son père). Les liens familiaux dans ce petit groupe sont assez forts. Nombre d'entre eux appartiennent à une même famille :

Louis et Henri Gilée sont père et fils. Alphonse, un autre fils plus jeune sera architecte. Les Douillard sont frères. Ils sont fils d'architecte, petit-fils d'entrepreneurs..., leurs fils et neveux seront architectes. Félix Crucy est fils du bien connu Mathurin Crucy, son fils Georges sera également architecte. Saint-Félix Seheult, neveu de François-Léonard, descend d'architectes et dessinateurs du XVIII^e et du début du XIX^e. François Liberge est le premier d'une dynastie de quatre générations d'architectes, Faucheur aura un neveu architecte, René Ménard dont le fils René prendra la suite. Nau descend d'architectes, d'entrepreneurs, de tailleurs de pierres du chantier de la cathédrale (11) ; ses fils et petits-fils seront architectes. Même cas pour Chenantais avec son fils Eugène et son petit-fils Lucien. Il aura un neveu architecte, Jules Montfort. Tro-treau aura pour gendre l'architecte Clément Le Sant. Nous arrêterons là cette énumération qui deviendrait par trop fastidieuse si on pouvait la poursuivre, mais une recherche un peu plus poussée dans ce domaine permettrait de mettre au jour un réseau aux liens plus denses.

Pour mettre un terme à ces données d'ordre statistique sur les membres de la Société des Architectes de Nantes, donnons quelques éléments sur le nombre d'architectes à Nantes tel qu'il apparaît dans les annuaires du commerce et professionnels :

- en 1835, Guépin et Bonamy en recensent 21 (12) ;
- en 1846, 22 fondateurs de la S.A.N., 5 hors Société ;
- en 1861, 22 membres - 1 membre honoraire - 3 membres correspondants ;
- en 1900, 21 membres - 19 architectes hors Société.

A cette stabilité succèdera un léger développement de la Société jusqu'à ce que la création de l'Ordre des architectes en 1940 intègre dans la profession un certain nombre de praticiens qui se tenaient en dehors de l'institution locale :

(11) E. MAILLARD : « *L'art à Nantes au XIX^e siècle* », librairie des Imprimeries Réunies, Paris, 1888.

(12) A. GUÉPIN et E. BONAMY, docteurs-médecins, « *Nantes au XIX^e siècle. Statistique topographique, industrielle et morale* », Prosper Sébire, librairie-éditeur, Nantes, 1835.

- 1915, 29 membres de la S.A.N. - 15 hors Société dont 3 démissionnaires ;
- 1930, 25 membres de la S.A.N. - 22 hors Société ;
- 1947, l'Ordre des architectes compte à Nantes 68 membres et deux honoraires, les seuls désormais habilités à porter le titre d'architecte.
32 sont diplômés - 36 non diplômés.
45 membres de la S.A.N. - 23 hors Société.

III — Les buts de la Société.

L'exposé des motifs lu par Bourgerel, secrétaire provisoire, à la séance préparatoire du 15 décembre 1845 montre l'analyse que font les architectes de leur situation et donne les moyens qui peuvent à leur sens l'améliorer :

Il s'agit de sortir de la condition fâcheuse où nous nous trouvons, dit Bourgerel ; notre considération diminue, le public nous retire sa confiance ; pourquoi ? et qu'y faire ?

En 1841 les architectes de Paris ont compris leur fausse position et cherché à l'améliorer. Ce peut être fait à Nantes, à plus petite échelle, pour un même résultat.

— *Position sociale de l'architecte à Nantes :*

Le public ne comprend pas que le travail de l'architecte est un travail d'esprit et non un travail d'entrepreneur, même s'il dirige les travaux. Il faut aux architectes un témoignage de leurs capacités, par exemple la reconnaissance par leurs pairs, meilleur brevet de capacité imaginable (surtout utile pour les jeunes architectes).

Le moyen proposé : former une chambre des architectes d'où seraient exclus entrepreneurs et spéculateurs. Ainsi les propriétaires sauront à qui ils s'adressent quand ils s'adresseront à quelqu'un qui a été jugé digne d'en faire partie. Il faut empêcher que les fautes de celui qui est en même temps architecte et entrepreneur rejaillissent sur le corps entier (13).

Mais si la constitution des architectes en corps est un premier pas vers la reconnaissance, les travaux de cette Société devront faire le reste.

Second but : rendre plus fréquents les rapports des architectes entre eux. Certains architectes dans Nantes ne se sont jamais trouvés en rapport. Ce n'est pas dans l'isolement que nous pourrons travailler pour le progrès. Il est important que chacun fasse profiter les autres des améliorations qu'il apporte à la construction.

« *Pourquoi ne pas travailler ensemble et d'un commun accord au grand but du progrès !* ».

(13) A la suite de l'intervention de Bourgerel, Seheult demande que spéculateur et entrepreneur ne soient pas confondus dans la même proscription. On connaît en effet sa fréquente participation à des opérations immobilières. Ici se trouve peut-être l'explication du maintien de son associé Lalande en dehors de la société ?

Il s'agit aussi de trouver une attitude commune devant le problème des honoraires. N'est-il pas fréquent de voir des propriétaires qui ont renoncé à faire exécuter des plans, ou qui les font réaliser directement par des entrepreneurs, ne pas comprendre de quel travail cette image dépouillée est le fruit ?

Bourgerel proposait encore l'adoption d'une base uniforme pour les métrés et les rédactions des marchés et la fixation des usages réclamés par les entrepreneurs, que les architectes refusent de prononcer des expertises en commun avec des entrepreneurs ou de maîtres-ouvriers et qu'ils puissent servir d'intermédiaire entre les administrations et les particuliers.

Une proposition de règlement est faite à partir d'extraits du règlement de la Société Centrale, amendée en sections. Lors du compte rendu des sections (8-1-1846) Amouroux réexpose les motifs et les buts de la société qu'il synthétise en trois termes : artistique, matériel et philanthropique. Par but artistique, il entendait : faire progresser l'art, le dégager de ce que la routine et le mauvais goût ont pu lui imprimer, travailler en commun à l'amélioration dans l'exécution des travaux. Le but matériel concernait les modalités d'exercice de la profession : règlement des rapports avec les entrepreneurs, rôle d'intermédiaire entre eux et les propriétaires, définition d'une base uniforme pour la rédaction des métrés, fixation des usages, adoption d'une formule et d'un système pour la rédaction des marchés, entente sur les expertises, la manière dont les architectes peuvent être appelés à y coopérer, détermination fixe des honoraires.

Le troisième objectif enfin, le but philanthropique, proposait une assistance à l'administration pour l'embellissement de la ville et la continuation sans mutilation de ce qui a été fait de beau, et en toute circonstance, ainsi que la discussion de toutes les questions d'intérêt public se rapportant à l'architecture.

Ces préoccupations trouveront leur expression dans le premier article des statuts :

« La Société des Architectes de Nantes a pour but de s'occuper des questions d'art, de pratique, de jurisprudence et d'administration relatives à l'architecture, envisagées principalement sous le rapport des intérêts publics et privés qui s'y rattachent et par là d'entourer d'une considération méritée la profession d'architecte incompatible avec celle d'entrepreneur ».

Cet article reprenait rigoureusement les termes du premier article des statuts de la Société Centrale des Architectes dans son premier membre, « *et par là d'entourer...* » étant spécifique à Nantes. La Société Centrale se contentait d'énoncer l'incompatibilité dans l'article statuant sur les admissions, article repris également rigoureusement à Nantes. Sont omis les articles mentionnant les postes dont la notoriété publique qu'ils confèrent aux architectes qui les détiennent (membres de l'Académie des Beaux-Arts, professeurs à l'Ecole Royale des Beaux-Arts, membre du Conseil des bâtiments civils...) en fait des membres de droit de la

Société. En province ces architectes prestigieux que leur qualité même identifie et différencie des entrepreneurs, à l'instar des architectes de l'Académie d'Architecture, n'existent pas. Il n'y a pas de modèle reconnu. L'insistance se fait plus forte.

Jetons encore un coup d'œil sur les « *Etrennes Nantaises* » pour juger de cette confusion, mais en remontant à l'Empire. On ne trouve alors dans l'almanach aucune mention d'architecte, si ce n'est à partir de 1811 à la rubrique « administration communale » les noms des architectes et inspecteurs-voyers.

En 1820 (14) on trouve une rubrique « architectes, experts, etc. » qui groupe architectes, « architectes-entrepreneurs », entrepreneurs et géomètres, rubrique que l'on retrouve composée de la même manière éclectique en 1825. L'année suivante sous le titre « Ponts et Chaussées » on trouve une rubrique « experts, géomètres et architectes du Département commissionnés et assermentés ». Outre les géomètres et architectes y figurent des entrepreneurs, des notaires, un receveur des contributions. Un nota précise leur rôle :

« Les fonctions des experts sont de procéder à toutes espèces de biens soit de ville, soit de campagne : rapporter les procès-verbaux pour l'état des lieux, circonstances et dépendances ; servir d'arbitre dans les contestations ordinaires et les travaux d'art ; dresser les plans et profils ; rédiger les devis, projet d'ouvrages publics et particuliers ».

En 1827 cette rubrique se subdivise en trois catégories : architectes, architectes-entrepreneurs et géomètres et le nota précédent est complété par : « *expert chacun en ce qui concerne sa partie* ». Suit une liste d'entrepreneurs de travaux de construction.

En 1830 on remarque deux nouvelles rubriques : « Commission départementale des bâtiments civils nommée par le préfet par arrêté du 1-6-1826 pour examiner les projets de travaux à faire au compte des communes et des établissements publics au-dessous de 20 000 F, avec les noms des sept architectes qui en faisaient partie (l'un d'entre eux était surtout entrepreneur) (15), et une liste d'« architectes reconnus de l'administra-

(14) A partir de 1811, les almanachs ont été consultés par sondage 1815-1820-1825-1826-1827-1830-1835-1840-1845.

(15) Lors de la réforme en 1852 des Commissions Départementales des Bâtiments Civils, les architectes vont se trouver en minorité devant les ingénieurs et agents-voyers du Département auxquels sont joints un ecclésiastique et un inspecteur d'académie. La société émettra une protestation regrettant le temps où six membres sur sept étaient architectes (Les membres de la Commission à sa création en 1826 étaient : Ogée père, architecte du Département, président, Blon, Delépine, Demolon fils, inspecteur-voyer de la ville de Nantes, Lalande, Ogée fils architecte-voyer de la ville de Nantes et Saint-Félix Seheult, secrétaire). Si elle admet que dans les départements où ce sont des ingénieurs et agents-voyers de l'administration qui construisent, ce soient des ingénieurs et agents-voyers qui jugent les projets, ils ne veulent l'admettre pour des projets d'architectes.

Les projets de plus de 20 000 F continuaient à être soumis à Paris au Conseil Général des Bâtiments Civils, fondé en 1795, auquel avaient été dévolues les fonctions de contrôle antérieurement exercées par l'Académie d'Architecture.

tion par arrêté du 1-6-1826 pour rédiger les projets de travaux à faire au compte des communes et des établissements publics au-dessous de 20 000 F », dans laquelle figuraient en majorité des architectes, mais aussi quelques entrepreneurs, un percepteur et un vérificateur du cadastre.

On trouve ailleurs de simples listes d'architectes. Cette organisation se stabilise les années suivantes. Dans les années 40 on a simplement des listes d'architectes où comme nous l'avons vu des entrepreneurs prennent place. L'apparition de la Société semble apporter la différenciation recherchée. Dès lors des membres pourront se consacrer, avec plus ou moins de réussite, aux autres tâches qu'ils s'étaient données, tâches qui rejoignent la classification donnée pour la Société d'Architecture de Veil, Vaudoyer et Vignon et qui recourent également certaines missions de l'Académie, ce qui pourra faire l'objet d'un article prochain.

La conscience qu'ont désormais les architectes de la société de ne plus être confondus avec les entrepreneurs (ce qui n'empêche pas le public de s'adresser directement à eux pour ce qui ne lui semble pas être du domaine de « l'art » dans la construction) est devenue telle que, lorsqu'à l'instar de la Société Centrale, sa « sœur aînée », elle modifie ses statuts en 1871, la mention d'incompatibilité disparaîtra, sans qu'on s'en rende vraiment compte. Les soucis sont ailleurs, ce sont l'ingénieur et l'agent-voyer qui inquiètent alors les architectes. Ce n'est qu'en 1919 lorsque se crée, sous les auspices de la Société Centrale et de la Société des Architectes Diplômés par le Gouvernement, une Fédération des Sociétés Françaises d'Architectes qui exige que les sociétés adhérentes adoptent le code Guadet (code de déontologie voté au Congrès de Bordeaux en 1895 et modifié en 1912, fondé sur le statut libéral de l'architecte) que la Société des Architectes de Nantes s'apercevra que l'incompatibilité de l'exercice de l'architecture avec celui de l'entreprise ne figurait plus dans les statuts (16).

La constitution des architectes en corps avait permis de transformer l'autorité individuelle de chaque architecte sur les entreprises employées sur ses chantiers en une autorité institutionnelle des architectes sur les entrepreneurs. Ainsi si les architectes auront beaucoup de difficulté à produire une série complète de prix commune, il prendront quand même à la quasi unanimité la décision de ne pas y faire collaborer les entrepreneurs. Mais s'ils « *repoussent toute idée d'appeler des ouvriers en aide aux renseignements des sections* », il est admis à la réunion suivante qu'après rapport des sections chargées de l'établissement de ces séries, chaque architecte consultera les maîtres-ouvriers individuellement et officieusement pour avoir leurs observations, qui seront rapportées à l'Assemblée Générale qui statuera s'il sera nécessaire d'appeler des délégués des corps de métiers auprès des sections (17).

(16) Elle demande alors à chacun de ses membres l'engagement écrit de s'y conformer et ajoute cet engagement aux conditions d'admission.

(17) Séance du 12 décembre 1946. *Archives de la Société des Architectes de Nantes.*

Saint-Félix Seheult, et que c'est explicitement sur le modèle de cette société que s'organise celle de Nantes.

II — Les fondateurs de la Société des Architectes de Nantes.

Fondée effectivement le 8 janvier 1846 et autorisée par décision ministérielle du 18 avril de la même année, la Société des Architectes de Nantes regroupe vingt-deux des vingt-sept architectes figurant dans « les *Etrennes Nantaises* » de l'année 1847, avec pour primordial objet « la classification des architectes ». Le souci de clarification semble avoir eu son effet puisqu'en 1847 alors que la liste des architectes se scinde en « Société des Architectes de Nantes » et « Architectes n'appartenant pas à la Société », sept noms de la liste de 1846 ont disparu : l'un, Charles de Raimond, est décédé. Prin qui figurait également aux « géomètres-experts » n'est plus inscrit que dans cette liste. Garreau, Gris père et fils et Sauvaget, qui sont des entrepreneurs, abandonnent le titre d'architecte. Le cas d'A.-J. Perraudeau (né en 1818 et élève de l'Ecole des Beaux-Arts et de Duban) pose un problème. S'il est identifiable avec cet Auguste Perrodeau qui est admis en 1882 à la Société (il aurait alors 64 ans), démissionnaire en 1893 et décédé en 1899, sans doute avait-il quitté Nantes entre-temps. Quant aux cinq architectes qui ne participent pas à la fondation, l'un Mathurin Peccot, ancien architecte-voyer, sera admis comme membre honoraire en 1847. Demolon est architecte-voyer retiré, Lalande et Coiquaud sont associés à des fondateurs, respectivement Seheult et Lhotelier (ce dernier sera radié en 1850 pour non paiement de cotisation depuis trois ans) ; Hippolyte Durand-Gasselin (1804-1888) verra son fils y entrer en 1871.

Les fondateurs sont des hommes relativement jeunes. Nous pouvons donner sur seize d'entre eux une moyenne de quarante-trois ans, mais peut-être l'âge des six autres viendrait-il l'alourdir *. Le plus jeune d'entre eux est Henry Faucheur, âgé de vingt-trois ans, le plus âgé Etienne-Jean-Baptiste Blon, âgé de soixante-six ans. Ils ont été pour la moitié d'entre eux élèves de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris. Pour les autres, la formation de six d'entre eux nous est inconnue : Jean-Baptiste Buron. (1795/1881) (6) E.J.B. Blon (1780-1863) (7) Louis Gilée (1788/1869), Jean-Marie Lhotelier (.../1859), Charles-Juste-Amable Mortier (1806/1884) et Henry Van Iseghem (1799/1881). Louis Amouroux (1795/1859), élève de l'Ecole Militaire, a fait quelque temps carrière dans l'armée avant de devenir architecte. Charles Filiol de Raimond (1819-1872), fils de

(6) « *Les Etrennes Nantaises* » indiquent en 1826 un Buron, conducteur des Ponts et Chaussées et en 1830 un Buron aîné, géomètre-arpenteur des forêts.

(7) « *Les Etrennes Nantaises* » de 1820 donnent un Blond, 11, rue de Berry, également aux rubriques architectes et entrepreneurs. Ce Blond est également architecte de la Compagnie d'Assurances mutuelles contre l'incendie. Comme Buron, Blon ne figure plus qu'aux architectes quelque temps avant la fondation.

* Voir page 146.

mais insistera sur la singularité de chaque cas, argument qui fonde l'activité de l'architecte, mais surtout lorsqu'en 1864/1866 la société entrera publiquement dans le débat du plan de la ville, publiant un contre-projet au plan municipal. Les services de voirie de la ville sont alors, depuis le décès de Driollet en 1863, dirigés par un ingénieur des Ponts et Chaussées, M.C. Léchalas, qui a réduit à sa plus simple expression le plan de percement de la vieille ville de son prédécesseur. Les deux professions jadis confondues sont alors ouvertement antagonistes.

Gilles BIENVENU



Timbre de la Société des Architectes de Nantes.
Dessin de Bourgerel.
Les trois sources de l'architecture au XIX^e :
Athènes, Rome et le Moyen Age gothique.

BIBLIOGRAPHIE

- Archives de la Société des Architectes de Nantes*. Fonds privé Nantes.
- Jean-Pierre EPRON : « *L'École de l'Académie (1671-1793) ou l'institution du goût en architecture* ». Ecole d'Architecture de Nancy, 1984.
- Architectes et Sociétés*. Dossiers et documents n° 3, juillet 1983. Institut Français d'Architecture, Paris.
- « *Architecture - Architectes. Anthologie 1790-1940* ». Institut Français d'Architecture, Paris 1981.
- Gilles BIENVENU, Jacqueline ROBIN-AUFFRET : « *Architectes et Urbanistes à Nantes, 1892-1947* ». CERMA/SRA, Nantes, 1985.
- DAVID DE PENANRUN, ROUX et DELAIRE : « *Les architectes élèves de l'École des Beaux-Arts* ». Librairie de la Construction Moderne. Paris, 1907.
- F. FICHET-POITREY et alii : « *Le corps des Ponts et Chaussées, du génie civil à l'aménagement du territoire* ». La politique d'aménagement et les fonctions techniques.
- E. MALLARD : « *L'art à Nantes au XIX^e siècle* ». Librairie des Imprimeries Réunies (ancienne maison Morel). Paris, 1888. « *Nantes et le Département au XIX^e siècle* ». Librairie des Imprimeries Réunies. Paris, 1893.



Médaille de la Société des Architectes de Nantes.
Collection G. Ganuchaud

NOTICES INDIVIDUELLES SUR LES FONDATEURS DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHITECTES DE NANTES

Louis AMOUROUX (Nantes 20-7-1795/Nantes 12-3-1859).

Elève de l'école militaire - Conseiller municipal de Nantes - Membre de la Commission Départementale des Bâtiments Civils (1854).

En association avec BLON, création du quartier de Launay (place Mellinet), de la rue des Arts (Jean-Jaurès) - Nombreux hôtels particuliers.

Etienne-Jean-Baptiste BLON (Nantes 20-1-1780/Nantes 30-12-1863).

Associé d'AMOUROUX - Ancien entrepreneur, sans doute élève de M. CRUCY - Membre de la Commission Départementale des Bâtiments Civils (1826).

Quelques églises et châteaux - Nombreux hôtels et maisons dans Nantes.

Gustave-Benjamin-Alexandre LE PREVOST DE BOURGEREL dit Gustave BOURGEREL (Rennes 18-9-1813/Nantes 28-10-1882).

Ecole des Beaux-Arts (1835/1843) - Elève de Saint-Félix SEHEULT, GARNAUD et LE BAS - Architecte du Département de Loire-Inférieure (1858/1882) - Membre de la Commission Départementale des Bâtiments Civils (1858) - Architecte de la Chambre de Commerce (1858) - Membre correspondant de l'Institut de France (1881) - Médaille d'or d'architecture privée de la Société Centrale des Architectes (1874).

Muséum d'Histoire Naturelle - Caisse d'Epargne, rue de Strasbourg (actuelle A.N.P.E.) - Eglise Saint-Clair - Eglises de Couëron, de Vue - Flèche de Saint-Nicolas d'après les dessins de LASSUS, maître-autel et clôture du chœur - Sous-préfecture de Paimbœuf et Ancenis - Monument commémoratif de la bataille de Saint-Cast (Côtes-du-Nord) Lazaret de Mindin - Nombreuses constructions privées.

Publication de ses relevés d'architecture antique : « *Fragments d'architecture et de sculpture dessinés d'après nature et autographiés* » chez A. Morel et Cie, Paris, 1862-1863.

Jean-Baptiste BURON (Nantes 22-12-1795/Nantes 24-12-1881).

Fils de l'ingénieur-géographe J.-B. BURON (1764/1822) - Membre de la Commission Départementale des Bâtiments Civils (1860).

Passage Pommeraye (1840/1843) en collaboration avec H. DURAND-GASELIN. Hôtels et maisons à Nantes.

Louis-Joseph CHAGNIAU (Nantes 18-2-1796/Nantes 8-5-1849).

Fils de Louis « CHAIGNEAU », tailleur de pierre.

Constructions privées.

Joseph-Fleury CHENANTAIS (Nantes 5-10-1809/Nantes 1-11-1868).

Ecole des Beaux-Arts (1831) - Elève de GARNAUD - Membre du Conseil Municipal de Nantes - Membre de la Commission Départementale des Bâtiments Civils (1854).

Palais de Justice, en collaboration avec St-F. SEHEULT - Salle de concert du Cercle des Beaux-Arts (C.I.O. rue Voltaire) - Gares de chemin de fer de Nantes à Ingrandes - Eglise Notre-Dame de Bon-Port - Hôtel-Dieu (concours) - Manufacture des Tabacs - Prison - Gendarmerie - Théâtre de la Renaissance - Eglise Sainte-Anne - Mairies-écoles (Bain-de-Bretagne) - Presbytères - Bourg de Colpo (Morbihan) - Mairie-halles et salle d'asile d'Ancenis - Eglise Saint-Colombin de La Bernerie, de Rezé (flèche par son fils Eugène, de même qu'à Ste-Anne) - Châteaux - Hôtels et maisons à Nantes - Maisons de campagne - Monuments funéraires.

Félix CRUCY (Nantes 17-11-1797/Nantes 18-4-1867).

Fils de Mathurin CRUCY - Etudes de droit avant de se consacrer à l'architecture - Secrétaire de la Commission Départementale des Bâtiments Civils (1854).

Collaboration avec son père à la cathédrale de Rennes - Château du Pot - Hôtels et maisons à Nantes (rues de Gigant, Marceau, Dobrée...) - Clocher de l'église de Bouaye - Raffinerie Cossé - Ecoles - Presbytères (St-Etienne-de-Montluc).

Louis-Prudent DOUILLARD (Nantes 25-8-1790/Nantes 20-7-1869).

Fils de François-Julien DOUILLARD, maire de Nantes et membre du Conseil des Cinq-Cents (1757/1833), et père de Ludovic-François (1823/1897) et Lucien (1829/1888), architectes.

Carrière militaire sous l'Empire puis Ecole des Beaux-Arts - Elève de CRUCY et de CHATILLON.

En collaboration avec son frère Constant : Hospice général Saint-Jacques (concours) - Hospice de Savenay - Eglises de Mauves, de Savenay...

Constant DOUILLARD (Nantes 9-3-1795/Nantes 20-7-1869).

Ecole des Beaux-Arts - Elève de CRUCY et de CHATILLON (d'après E. MAILLARD) (1) ou de CARISTIE (d'après DAVID DE PENANRUN) (2).

Travaux en collaboration avec son frère.

Henry-Théodore DRIOLLET (Paris 23-1-1805/Nantes 12-11-1863).

Ecole des Beaux-Arts (1825) - Elève de DESTOUCHE et DUBAN - Professeur de dessin à l'Ecole Professionnelle Municipale de Nantes (1834) - Architecte-voyer (1837) puis architecte-voyer en chef (1843) de la ville de Nantes - Membre de la Commission Départementale des Bâtiments civils (1841).

Restauration du théâtre Graslin - Poissonnerie - Temple protestant - Beffroi de l'église Sainte-Croix - Fontaine place Royale - Escalier Sainte-Anne - Presbytère Saint-Nicolas - Travaux de construction de Saint-Nicolas à la suite de LASSUS - Serres du jardin des plantes - Bains et lavoirs quai Baco - Monument Cambronne - Nombreux aménagements urbains.

Henry FAUCHEUR (Bordeaux 12-8-1821/Nantes 13-6-1865).

Travaille d'abord chez BURON et DURAND-GASSELIN (passage Pommeraye), puis Ecole des Beaux-Arts (1843) - Elève de LE BAS.

Chapelle Notre-Dame de Toutes-Joies - Façade (sauf le clocher) de l'église Saint-Clément - Eglises de Saint-Même et des sœurs de la Sagesse à Saint-Laurent-sur-Sèvre.

Louis-Jean-Baptiste GILÉE (Nantes 23-6-1788/Nantes 2-9-1869).

Séminaire de philosophie (I.U.T. actuel, rue du M^{al} Joffre).

Henry GILÉE (Nantes 2-4-1816/Nantes 2-6-1885).

Fils de Louis et frère d'Alphonse, architectes - Ecole des Beaux-Arts (1836) - Elève de GARNAUD - Membre de la Commission Départementale des Bâtiments Civils (1866).

Collège Saint-Stanislas - Institution Française d'Amboise (sœurs de Chavagnes) - Chapelle de la Salette (sur un projet de l'abbé ROUSTEAU) (1).

Amand GUILLEMET (Nantes 20-7-1795/Paris 13-8-1861).

Ecole des Beaux-Arts et élève de PERCIER d'après E. MAILLARD (1), mais ne figure pas dans l'ouvrage de DAVID DE PENANRUN, ROUX et DELAIRE (2).

Monument aux victimes de la révolution de 1830 - Hôtels et châteaux dans les régions de Nantes, Angers et Saumur.

Marie LHOTELIER (?/29-9-1859).

François-Léon LIBERGE (Pouancé 11-5-1800/22-7-1860).

Ecole des Beaux-Arts (1823) - Elève de GODDE (2) ou de LE BAS (1) - Père de Louis LIBERGE, architecte - Membre de la Commission Départementale des Bâtiments Civils (1854).

Eglises Saint-Clément (excepté la façade), de Champtoceaux, d'Oudon, du Loroux-Bottreau - Hôtel Saint-Georges - Châteaux de Poncey, de La Varenne - Hôtels et maisons dans Nantes - Couvent de la Visitation.

(1) E. MAILLARD, « *L'art à Nantes au XIX^e siècle* ».

(2) DAVID DE PENANRUN, ROUX et DELAIRE, « *Les architectes élèves de l'Ecole des Beaux-Arts* » - Librairie de la Construction Moderne. Paris, 1907.

Charles-Juste-Amable MORTIER (Nantes 12-1-1806/Nantes 8-8-1884).
Constructions privées.

Théodore-Jacques NAU (Nantes 5-2-1805/Nantes 2-7-1865).

Fils de Louis NAU, père de Paul NAU, architectes - Elève de BLON et de GARNAUD - Créateur du Cercle des Beaux-Arts (1834) - Architecte des Hospices (1839) - Président-fondateur de la Société Archéologique de Nantes (1845) - Architecte du diocèse de Nantes (1849) - Membre du Conseil Municipal (1848) - Membre de la Commission Départementale des Bâtiments Civils (1858).

Chœur de l'église Sainte-Croix - Restauration de l'église Saint-Jacques - Restauration et extension de la chapelle des Minimes (Immaculée Conception) - Eglises de la Madeleine à Nantes, des Touches, de Saint-Malo-de-Guersac, de Saint-Jean-la-Poterie, de Saint-Molf (et presbytère) - Grand séminaire de Nantes (Lycée Livet) - Achèvement du transept nord de la cathédrale (à la suite de SEHEULT) et début de l'abside (poursuivie après son décès par BOISMEN) - Maison des Missionnaires diocésains - Restauration du château de la Bretesche - Hôtels dans Nantes.

Marie-Jean-Charles FILIOL DE RAIMOND (Nantes 14-8-1813/Nantes 17-10-1872).
Membre de la Commission Départementale des Bâtiments Civils (1869).
Eglise Saint-Félix.

Saint-Félix SEHEULT (Nantes 7-3-1793/Nantes 25-3-1858).

Fils d'André-Michel et neveu de François-Léonard SEHEULT, architectes - Elève de son oncle - Architecte du Département de Loire-Inférieure (1827/1858) - Membre de la Commission Départementale des Bâtiments Civils (1827).

Début du transept nord de la cathédrale - Palais de Justice (avec J.-F. CHENANTAIS) - Nombreux hôtels particuliers et lotissements avec LALANDE (avenue Camus, rue des Arts) et avec BLON et AMOUROUX (quartier de Launay).

Henry-Joseph TROTREAU (Nantes 19-12-1810/Nantes 2-10-1863).

Ecole des Beaux-Arts (1832) - Elève de GARNAUD.

Hôpital de Guérande - Mairie et halles de Blain - Ferme-école et chapelle de Grand-Jouan - Maisons et hôtels à Nantes - Usines (Bertin, Forges et fonderies maritimes...) - Maisons de campagne.

Henry VAN ISEGHEM (Nantes 26-8-1799/Nantes 22-12-1881).

Fils d'un négociant né à Bruges, père d'Aristide VAN ISEGHEM, architecte.

Une part importante des informations données dans ces notices proviennent de l'ouvrage d'E. MAILLARD, avec les additions et rectifications qu'il était possible d'effectuer.

Lorsqu'il y a désaccord entre MAILLARD et le répertoire des élèves des Beaux-Arts, sans que la vérification ait pu être faite, c'est ce dernier ouvrage qui doit paraître plus fiable.

Ont également été utilisés : la « Notice sur les architectes de Nantes » lue par P. Etève au 31^e Congrès des Architectes Français (juin 1903), et quelques notices nécrologiques conservées dans les archives de la Société ou publiées dans la presse.

La rédaction de ces notices a demandé quelques recherches supplémentaires d'Etat civil. Les résultats amènent à infléchir l'âge moyen relatif des fondateurs donné plus haut. D'une moyenne de quarante-trois ans sur seize architectes, on passe à une moyenne de quarante-quatre à quarante-cinq ans sur vingt-et-un fondateurs. Ce sont donc des hommes en milieu de carrière, mais le mouvement vient bien des plus jeunes et plutôt des architectes issus des Beaux-Arts, les plus âgés restant plus attachés aux pratiques anciennes.